

## Engagement du chercheur- Politique sur les coûts d'utilisation et règles générales de la plateforme de cytométrie

### Définition :

La plateforme de cytométrie regroupe des instruments spécialisés pour l'acquisition, l'analyse et le tri cellulaire acquis avec des fonds publics, gouvernementaux ou privés d'envergure tel que Grandir en santé (GES) et qui sont supportés par la Fondation Charles-Bruneau et le Centre de recherche. La présente politique sur les coûts d'utilisation est instaurée pour assurer la **pérennité des instruments** en assumant le maintien **des frais d'exploitation et de maintenance** jusqu'à la fin de vie utile des instruments. Toute somme excédentaire recueillie servira à l'acquisition de nouveaux appareils, au support financier des contrats de services et de l'achat de consommables (solutions, billes de calibration, nozzles, etc.) toujours dans le but de soutenir le parc d'équipements technologiques du CRCHUSJ.

### Règles générales

1. L'utilisation autonome des instruments nécessite une **formation de base de 2 heures donnée par le responsable de la plateforme** qui sera adaptée aux besoins et l'expérience des usagers. Pour les utilisateurs non expérimentés, la formation de base sera complétée par une formation pratique impliquant l'assistance par le responsable de la plateforme lors de la première utilisation, ou plus au besoin. Les utilisateurs ayant complétés avec succès la formation selon le responsable de la plateforme se verront attribuer la certification "**utilisateur autonome**" et seront en mesure d'utiliser les appareils sans supervision. La formation des utilisateurs est **obligatoire** et assujettie aux frais présentés dans la grille tarifaire (voir ci-dessous).
2. L'accès à la plateforme et au fichier de réservation seront accordés aux usagers certifiés "**utilisateur autonome**". En aucun cas, les personnes n'ayant obtenu cette certification, ne seront autoriser à utiliser les appareils sans la supervision du responsable de la plateforme.
3. Les utilisateurs devront réserver les appareils, avant chaque utilisation, via le portail de gestion des plateformes scientifiques au [www.plateformes-crchusj.ca](http://www.plateformes-crchusj.ca). Notez qu'il est possible de réserver une plage horaire avec des incréments d'un minimum de 15 minutes (ex : 15 min, 30 min, 45 min, ...) pour une durée maximale de 3h pendant les heures administratives (8h-18h).
4. Une feuille de *log* sera disponible près de chaque instrument et devra être également remplie à chaque utilisation. Cette feuille de log est complémentaire au portail de réservation. Il est obligatoire de la remplir à chaque utilisation.

5. Chaque utilisateur devra utiliser sa propre session DIVA pour l'acquisition de ses données. En aucun cas, il ne sera permis de prêter sa session à un stagiaire ou un autre membre du laboratoire.
6. L'utilisation des instruments de la plateforme de cytométrie est assujettie à la grille tarifaire 2026-2027 (voir ci-dessous). Le chercheur principal doit signer le **document « Engagement des chercheurs »** pour autoriser le code budgétaire à attribuer à chacun des membres de son laboratoire et accepter de payer les frais qui seront débités.
7. Les chercheurs souhaitant se prévaloir de la tarification CCCB (Centre de Cancérologie Charles-Bruneau) devront soumettre une description détaillée de leur projet de recherche pour évaluation. Si celui-ci répond aux critères définis par la Fondation, un numéro de projet CCCB sera attribué et la tarification CCCB sera appliquée (voir grille tarifaire). Le document **« Évaluation des projets CCCB »** ci-joint, devra être complété par chaque utilisateur et remis au responsable de la plateforme pour évaluation par la direction de la plateforme.
8. **La facturation sera mensuelle.** Un rapport d'activité sera envoyé au chercheur, détaillant les frais d'utilisation des instruments de la plateforme du mois précédent.
9. **La facturation sera basée sur les plages horaires réservées.** Les réservations sans numéro de projet CCCB seront facturées selon la grille tarifaire en vigueur ci-dessous. Toute annulation non justifiée dans un délai de moins de 24h ou réservation non utilisée sera facturée.
10. La plateforme de cytométrie est certifiée **niveau de confinement 2**. Tous les utilisateurs devront suivre la formation Biosécurité NC2 offerte par le centre de recherche et appliquer les procédures et pratiques sécuritaires tel que le port d'équipement de protection individuelle (Sarrau, gants etc.), interdiction de manger, nettoyage et désinfection des surfaces de travail etc. (Voir Manuel de biosécurité du CRCHUSJ au <https://intranet.chusj.org/fr/Nos-equipes/directions/Centre-de-recherche/Soutien-services-et-expertises/Biosecurite-et-radioprotection/Biosecurite-generale>). Des sarraus dédiés à la plateforme de cytométrie seront disponibles à l'entrée du local pour les usagers.
11. Tous les projets devront être soumis à une **évaluation des biorisques**. Pour chaque projet, les utilisateurs devront compléter le formulaire **« Évaluation des risques biologiques d'échantillons pour l'analyse en Cytométrie de Flux et tri cellulaire »** (voir ci-dessous) et le remettre au responsable de la plateforme.
12. Les utilisateurs doivent **s'assurer que l'instrument qu'ils souhaitent utiliser est propre et en bon état de fonctionnement** avant de l'utiliser.
13. Les utilisateurs acceptent de **traiter les instruments de la plateforme de cytométrie avec les meilleurs soins requis** et de suivre attentivement les instructions concernant les procédures de démarrage et d'arrêt, la manipulation des échantillons et les routines de nettoyage.
  - o En l'absence du responsable de la plateforme de cytométrie, **le premier utilisateur sera en charge d'ouvrir l'appareil réservé et d'effectuer les procédures d'entretien** (Voir SOP instrument).
  - o **Le dernier utilisateur inscrit sur le fichier de réservation est responsable de la fermeture de l'appareil** (Voir SOP instrument). En cas d'annulation de la réservation,

celui-ci devra en informer la personne précédente ou procéder à la fermeture de l'appareil.

- o **Après chaque utilisation**, les usagers devront effectuer **les routines de lavages** (5 min clean et 5 min H<sub>2</sub>O), **remplir le réservoir de FACS Flow et vider le bidon de déchet (waste)** (Voir SOP instrument).

14. **À la fin d'une plage horaire d'utilisation**, l'utilisateur est chargé de **nettoyer** son espace de travail et de **copier ou déplacer ses données**.

15. Il est de votre responsabilité de **copier les données vers un partage de réseau approprié à la fin de la session**. Il incombe à l'utilisateur de supprimer à la fin de la session ses données d'acquisition ou d'analyse, ou elles seront supprimées sans préavis par le responsable de la plateforme si elles ont **plus d'un mois**.

16. Si un **accident** se produit, ou si un instrument est **trouvé compromis ou brisé**, contactez immédiatement le responsable de la plateforme, afin qu'il puisse résoudre le problème le plus tôt possible. Les frais pour la séance ne seront pas chargés si l'instrument ne peut pas être utilisé.

17. En cas de non-respect des procédures établies, les utilisateurs recevront un **avertissement**. Le cumul de **3 avertissements entraînera le retrait des accès à la plateforme pour une durée d'un mois**.

Je confirme avoir bien lu et pris connaissance des règlements de la plateforme de cytométrie et j'accepte les conditions d'utilisation et les règlements.

---

Nom du chercheur principal (PI)

---

Institution

---

Signature – chercheur principal

---

Date

## Engagement des chercheurs selon la politique de la plateforme de Cytométrie

Le but de la présente politique de la plateforme de Cytométrie du Centre de recherche du CHU Sainte-Justine (CRCHUSJ) est de communiquer au chercheur les règlements, les tarifs et les modes de fonctionnement de la plateforme de Cytométrie et de s'assurer que le chercheur ait pris connaissance de tous les règlements associés à l'utilisation des instruments et qu'il engage sa responsabilité par rapport aux membres de son laboratoire qui utilisent les instruments de la plateforme de Cytométrie ou pour lui-même s'il est un utilisateur de la plateforme.

**Voici la grille tarifaire qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> Mai 2026<sup>1</sup>.**

| Service                                        | Projet hématologie-oncologie | CRCHUSJ | Académique | Secteur privé |
|------------------------------------------------|------------------------------|---------|------------|---------------|
| Formation                                      | 34\$                         | 65\$    | 88\$       | 216\$         |
| Acquisition sans assistance (FACS BD)          | 16\$                         | 33\$    | 77\$       | NA            |
| Acquisition sans assistance (FACS SONY ID7000) | 16\$                         | 332\$   | 88\$       | NA            |
| Acquisition avec assistance                    | 65\$                         | 65\$    | 118\$      | 216\$         |
| Analyse                                        | 65\$                         | 65\$    | 118\$      | 216\$         |
| Tri cellulaire avec assistance                 | 34\$                         | 65\$    | 118\$      | 216\$         |
| Tri cellulaire sans assistance (SONY MA900)    | 20\$                         | 323     | 77\$       | NA            |
| Nozzle (SONY MA900)                            | 38\$/tri                     |         |            |               |

<sup>1</sup> Les tarifs présentés peuvent être sujets à changements pour la période visée. Tout changement se fera avec un préavis aux équipes de recherche.

\* Les projets de recherche en hématologie-oncologie sont déterminés par la direction de la plateforme de Cytométrie. Cette affiliation est attribuée par projet et non par Laboratoire et est déterminée selon le point 7 (voir plus haut).

## Disponibilité des fonds

Il est de votre responsabilité d'avoir en tout temps les fonds nécessaires disponibles pour acquitter les coûts facturés mensuellement suite à l'utilisation des instruments de la plateforme de cytométrie par les membres de votre laboratoire. Il est également fortement recommandé de valider régulièrement avec vos membres leur utilisation des instruments de la plateforme de cytométrie, puisque les réservations effectuées par vos membres du laboratoire ne vous seront pas communiquées et vous recevrez le rapport d'activités mensuellement. Le chercheur recevra seulement une facture détaillant les services utilisés pour le mois précédent les frais encourus.

Pour fin de traitement en comptabilité, spécifier les informations de facturation pour tous les membres de votre laboratoire. Lorsqu'un membre s'ajoute à votre équipe, veuillez communiquer avec le responsable de la plateforme de cytométrie qui en tiendra compte pour le suivi des activités.

[illegible]

Si vous manquez d'espace, veuillez imprimer cette section à nouveau ou insérer une feuille supplémentaire.

| Nom complet (étudiant, chercheur post-doc, employé, stagiaire) | Code budgétaire |
|----------------------------------------------------------------|-----------------|
|                                                                |                 |
|                                                                |                 |
|                                                                |                 |
|                                                                |                 |
|                                                                |                 |
|                                                                |                 |
|                                                                |                 |
|                                                                |                 |
|                                                                |                 |
|                                                                |                 |

En signant ce document, je confirme que j'ai bien lu et pris connaissance des règlements de la politique de la plateforme de cytométrie et j'accepte les conditions d'utilisation. Je m'engage également à respecter les termes de l'entente d'utilisation décrite ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
Nom du chercheur principal (PI)

\_\_\_\_\_  
Institution

\_\_\_\_\_  
Signature - chercheur principal

\_\_\_\_\_  
Date

Merci d'envoyer ce document dûment signé par courriel à [ines.boufaied.hsj@ssss.gouv.qc.ca](mailto:ines.boufaied.hsj@ssss.gouv.qc.ca) ou directement au bureau de la responsable de la plateforme de cytométrie Ines Boufaied au local 6.17.016. Merci!

Les documents, ci-joints, sont présentés aux chercheurs à titre indicatif. Ils devront être complétés par chaque membre de votre laboratoire nécessitant les services de la plateforme de cytométrie.

# Plateforme de Cytométrie en Flux CHU Ste-Justine

## Évaluation des projets Hémato-oncologie

---

**Date**

**Nom de l'utilisateur**

**Nom du Chercheur**

---

**Titre du projet**

**Description du projet**

# Plateforme de Cytométrie en Flux CHU Ste-Justine

## Évaluation des risques biologiques d'échantillon pour analyse en Cytométrie de Flux et Tri cellulaire

---

### Information sur le requérant

Date

Nom utilisateur

Courrier électronique

Numéro de téléphone

Laboratoire

Titre du projet

---

### Évaluation des risques biologiques

| Niveau de risque biologique de l'échantillon                              | BSL1                   | BSL2            | BSL3           |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------|----------------|
| Est ce que l'échantillon est d'origine humaine?                           | Oui                    | Non             |                |
| Si oui, est ce que l'échantillon a été testé pour des infections virales? | Oui                    | Non             |                |
| Si oui, lesquelles                                                        | VIH<br>Hépatite        | CMV<br>HPV      | HSV<br>Autre   |
| Si oui, est ce que l'agent infectieux a été inactivé?                     | Oui                    | Non             |                |
| Si non, est-il possible de fixer l'échantillon au paraformaldéhyde?       | Oui                    | Non             |                |
| Si non, expliquer pourquoi                                                |                        |                 |                |
| Est ce que les cellules ont été transformées à l'aide de virus sauvage?   | Oui                    | Non             |                |
| Si oui, lequel?                                                           | EBV<br>HTLV-1<br>Autre | SV-40<br>Herpès | CMV<br>Saimari |



**Est ce que des exogènes ont été introduits dans les cellules?**

Oui

Non

**Si oui, comment?**

Vecteur viral

Matériel génétique nu (plasmide, shRNA, siRNA)

**Veillez lister les transgènes actifs (Oncogène, siRNA, Rapporteur, Résistance, Toxine, Promoteur):**

**Si des vecteurs viraux ont été utilisés, Préciser lesquels**

Adénovirus

Rétrovirus

Lentivirus

AAV

Sendai

Autre

**Nom du vecteur**

**Source du vecteur**

**Est ce que le vecteur s'intègre dans le génome?**

Oui

Non

**Si oui, préciser le type d'intégration**

Aléatoire

Ciblée

**Est ce que les vecteurs ou virus sont auto-inactivants?**

Oui

Non

**Si oui, donner une description du vecteur et identifier de quelle génération il provient**

**Préciser le type d'enveloppe, l'antigène viral de surface et le sérotype du vecteur utilisé**

**Est ce que la préparation virale a été démontrée exempte de virus compétents?**

Oui

Non

**Si oui, décrire la méthode utilisée pour démontrer l'absence de virus vivants dans la culture cellulaire**

Exemple : "Cellules non infectées avec le surnageant des cellules infectées; RT-PCR des gènes viraux; 7 passages cellulaires ont été effectués dans notre laboratoire après l'infection" etc.